Les Infos de Base

mercredi 24 mars 2010 volume 13, numéro 12 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du canada

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la G.O.Q., Partie 2, fascicule n° 11 du 17 mars 2010.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 17 mars 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 10 du 13 mars 2010.

Tous les règlements sous **A-20.03**, **C-72.1**, **I-2**, **I-3**, **I-4**, **L-6**, **M-19.3** et **P-9.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} novembre 2009.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} avril 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 24 février 2010, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 20 février 2010.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 6 du 17 mars 2010

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 6 du 17 mars 2010.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Dans son édition de mars, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 642 termes ou mots de renvoi pertinents.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6.001**, ann. 2.

Loi sur infrastructure Québec, L.Q. 2009, c. 53, a. 44.

Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, L.R.Q., c. A-7.002, aa. 1-62, 68-72.

Loi sur infrastructure Québec, L.Q. 2009, c. 53, a. 63.

Code des professions, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 164, 167, 182.2, 182.4.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 118 (2), 120;

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 35, aa. 19, 20.

Loi sur les contrats des organismes publics, L.R.Q., c. C-65.1, aa. 3, 18.

Loi sur infrastructure Québec, L.Q. 2009, c. 53, aa. 49, 50.

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport, L.R.Q., c. **P-9.001**, a. 1.1.

Loi sur infrastructure Québec, L.Q. 2009, c. 53, a. 45.

Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, L.R.Q., c. R-8.2, ann. C.

Loi sur infrastructure Québec, L.Q. 2009, c. 53, a. 46.

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. R-10, ann. I.

Loi sur infrastructure Québec, L.Q. 2009, c. 53, a. 47.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, L.R.Q., c. R-12.1, ann. II.

Loi sur infrastructure Québec, L.Q. 2009, c. 53, a. 48.

Loi sur infrastructure Québec, L.Q. 2009, c. 53.

Entrée en vigueur de la loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les appareils sous pression, [R.R.Q., c. **A-20.01**, r. 1.1], aa. 65-71, 79.

Indexation des droits, Avis, (2010) 142 *G.O.* 1, 302.

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 1111], nouveau.

Règlement du Tribunal des professions, [R.R.Q., c. C-26, D. 176-2010 du 10-03-10, (2010) 142 *G.O.* 2, 1105], nouveau.

Règles de pratique du Tribunal des professions, [R.R.Q., c. C-26, r. 6.1], remplacé.

Règlement du Tribunal des professions, D. 176-2010 du 10-03-10, (2010) 142 G.O. 2, 1105, a. 43.

Règlement sur les stages de perfectionnement des ergothérapeutes, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 86, remplacé.

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, Décision du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 1111, a. 3.

Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 289.1], aa. 52-52.2, 126.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation, Décision 9351 du 09-03-10, (2010) 142 G.O. 2, 1125, aa. 1-3.

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 362], a. 58.4.

Erratum, (2010) 142 G.O. 2, 1131.

Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, [R.R.Q., c. P-30.3, r. 1], aa. 3, 3.1.

Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 301.

Règlement sur la libération conditionnelle, [R.R.Q., c. S-40.1, r. 2], aa. 1, 3.

Règlement modifiant le Règlement sur la libération conditionnelle, D. 184-2010 du 10-03-10, (2010) 142 G.O. 2, 1109, aa. 1, 2.

Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, [R.R.Q., c. **T-12**, r. 14.1], ann. 1.

Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 301.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Régime de pensions du Canada, L.R.C. 1985, ch. C-8, aa. 66, 81, 90, 90.1.

Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, L.C. 1997, ch. 40, aa. 84, 86, 87.

Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.C. 2007, ch. 11, aa. 4, 6, 7.

Loi canadienne sur les Paiements, L.R.C. 1985, ch. **C-21**, aa. 2, 4, 15, 16, 18, 19, 20.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 422, 423, 427-431.

Loi sur la Sécurité de la vieillesse, L.R.C. 1985, ch. **O-9**, aa. 27.1, 28, 44, 44.1.

Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, L.C. 1997, ch. 40, aa. 37, 44.1, 100, 101, 106, 107.

Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.C. 2007, ch. 11, aa. 28, 32, 33.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

<u>Régime de pensions du Canada, L.R.C.</u> 1985, ch. C-8.

Règles de procédure de la Commission d'appel des pensions (prestations), C.R.C., ch. 390, aa. 10.2, 16, ann. I-III.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences), DORS/2010-45 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 355, aa. 14-18.

Règles de procédure des tribunaux de révision, DORS/92-19, aa. 3.1, 10.1-12.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences), DORS/2010-45 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 355, aa. 19-22.

Loi canadienne sur les paiements, L.R.C. 1985, ch. C-21.

Règlement administratif no 7 sur le système de transfert de paiements de grande valeur, DORS/2001-281, aa. 1, 2 (F), 7, 10-15, 17, 32, 53 (F), 56, 62, 63, 65, 66.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 1-17.

Règlement sur l'élection des administrateurs de l'Association canadienne des paiements, DORS/2002-215, a. 11 (F).

Règlement modifiant le Règlement sur l'élection des administrateurs de l'Association canadienne des paiements, DORS/2010-44 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz, Can. II, 353, a. 1.

Règlement administratif no 1 de l'Association canadienne des paiements — général, DORS/2003-174, aa. 1, 3, 5, 8 (F), 13 (F), 19, 20 (F), 23, 27 (F), 28 (F), 31 (F), 32 (F), 40 (F), 54 (F), 57 (F), 60 (F), 61 (F), 63-66, 74, 77, 79 (F), 80 (F), 81 (F), 82 (F), 83 (F), 88, 89 (F), 93, 97 (F), 98, 99 (F), 101 (F), 102, 104, 107, 110.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 18-51.

Règlement administratif no 2 de l'Association canadienne des paiements — finances, DORS/2003-175, aa. 7, 14, 16 (F).

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la

Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 52-54.

Règlement administratif no 3 de l'Association canadienne des paiements — instruments de paiement et système automatisé de compensation et de règlement, DORS/2003-346, aa. 4, 6, 20, 27, 29 (A), 30, 34, 36-39, 43, 46, 53, 57 (F).

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 55-69.

Règlement administratif no 6 de l'Association canadienne des paiements — conformité, DORS/2003-347, aa. 1-3, 5-7, 9, 12, 14-17, 19, 21-23, 25, 28.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 70-88.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. F-4.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair au Canada, DORS/2000-92, a. 2.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair au Canada, DORS/2010-46 du 24-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 368, a. 1.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

Décret de remise visant l'échange de terrains de la moraine d'Oak Ridges, TR/2010-17 du 17-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 393, nouveau.

Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.R.C. 1985, ch. **O-9**.

Règlement sur la sécurité de la vieillesse, C.R.C., ch. 1246, intertitre avant l'article 28.2, aa. 28.3, 28.4, intertitre avant l'article 29.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences), DORS/2010-45 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 355, aa. 23-25.

Loi sur les terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest et les réservant comme pâturage pour des rennes, TR/2010-18 du 17-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 401, nouveau.

Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46.

Lignes directrices sur le contrôle de fait (application du paragraphe 377(1) de la Loi sur les banques), DORS/2002-163, a. 5.

Lignes directrices modifiant les Lignes directrices sur le contrôle de fait (application du paragraphe 377(1) de la Loi sur les banques), DORS/2010-47 du 01-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 370, a. 1.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47.

Lignes directrices sur le contrôle de fait (application du paragraphe 407.2(1) de la Loi sur les sociétés d'assurances), DORS/2002-162, a. 5.

Lignes directrices modifiant les Lignes directrices sur le contrôle de fait (application du paragraphe 407.2(1) de la Loi sur les sociétés d'assurances), DORS/2010-48 du 01-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 373, a. 1.

Loi sur les espèces en péril, L.C. 2002, ch. 29.

Décret concernant la Liste des espèces en péril (décisions de ne pas inscrire certaines espèces), TR/2010-14 du 17-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 385, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.